

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Jeudi 18 février 2021 à 14h

La présidence est assurée en première partie par M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie puis par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général.

TITULAIRES

NOM & PRENOM		SYND.	COLL.	Présent	Excusé
BOURVEN	Claire	SUD	1 ^{er}	X	
COTONNEC	Christelle	SUD	3 ^{ème}		X
CREACH	Jean-Paul	SUD	1 ^{er}		X
DE BLASIO	Stefano	SUD	2 ^{ème}	X	
GUEGUEN	Elodie	SUD	1 ^{er}		X
KERMAIDIC	Gaëlle	CGT	1 ^{er}		X
LE BORGNE	Jacques	CGT	2 ^{ème}	X	
LE GALL	Elen	CGT	1 ^{er}		X
MESGOUEZ	Patrick	CGT	1 ^{er}		X
QUERE	Anthony	CFDT	1 ^{er}	X	
QUINIOU	Stéphanie	SUD	2 ^{ème}	X	
RAMBAUD	Valérie	CFDT	1 ^{er}	X	
ROBIN	Nelly	CGT	1 ^{er}		X
SEGALEN	Christelle	CFE-CGC	3 ^{ème}	X	
STEPHAN	Elisabeth	CGT	1 ^{er}		X

SUPPLEANTS

NOM & PRENOM		SYND.	COLL.	Présent	Excusé
ALLAIN	Sophie	CGT	1 ^{er}	X	
BELEC	Anne	CFDT	1 ^{er}		X
BIHAN	Nicole	SUD	1 ^{er}		X
BODILIS	Sylvie	CGT	2 ^{ème}		X
CORRE	Valérie	CGT	1 ^{er}		X
GRONDIN	Agnès	CGT	1 ^{er}	X	
GUENA	Dominique	CFDT	1 ^{er}		X
JESTIN	Christelle	CGT	3 ^{ème}		X
L' HOUR	Valérie	CFE-CGC	3 ^{ème}		X
LE PAGE	Pascal	SUD	2 ^{ème}	X	
MARTIN	Pauline	SUD	1 ^{er}		X
MONFORT	Franck	CGT	2 ^{ème}	X	
NEDELEC	Delphine	SUD	2 ^{ème}		X
NOBLANC	Perrine	CGT	1 ^{er}	X	
PAUGAM	Valérie	SUD	2 ^{ème}		X
SEVERE	Jean-Hervé	SUD	1 ^{er}		X

REPRESENTANTS SYNDICAUX AU C.E.

NOM & PRENOM		SYND.	Présent	Excusé
BARON	Bruno	CFE-CGC		X
CASTEL	Louis	CFDT	X	
KERNEUR	Yann	SUD	X	

Assistent à la réunion :

M. Eric ESNAULT, Responsable R.H

M. Marc MORIN, Responsable du Service Technique

Mme Claude MAHE, Responsable Pilotage Projets

Mme Dominique GUENNEUGUES, Responsable du Site de Ty Yann

M. David GUEGUEN, Responsable Parcours Personnes Agées

M. Gaël LE VEZO, Responsable Hôtelier.

Mme Thérèse LE BRAS, Cadre de santé Service Hémodialyse

Mme Véronique LE JEAN, permanente administrative au CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSEUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

18 février 2021 à 14h00

En visioconférence depuis les 3 sites de la Fondation (salle de Direction à Perharidy, salle du Conseil à Saint-Vincent Lannouchen, salles 1 et 2 à Ty Yann)

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 27 janvier 2021
2. Modifications du plan de développement des compétences 2021
3. Information sur le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19
4. Information sur les stocks EPI
5. Mise en place de l'unité COVID à Ty Yann et organisation des équipes
6. Information sur la vaccination
7. Information sur l'évolution de la démarche Prévention
8. Information sur les référents handicap
9. Retour sur les commissions CSSCT d'octobre 2020 et février 2021
10. Projet social d'intégration de la restauration de Ty Yann
11. Avis sur le changement de grille horaire de la blanchisserie
12. Avis sur l'organisation des cycles horaires des chauffeurs

Pôle social :

13. Information sur le fonctionnement des astreintes du pôle social.

Pôle médico-social :

14. Information l'application des cycles horaires AS et ASH de Saint-Vincent Lannouchen

Pôle sanitaire :

15. Avis sur le changement des grilles horaires des aides-soignants du service Hémodialyse

Le Secrétaire du CSE,

Le Président,

STIE DE PERHARDY
S. DE BLASIO
Presqu'île de Perharidy
29684 Roscoff cedex
Tel. 02 98 29 39 39
Fax 02 98 29 39 39

documents joints

H. BLAIZE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 18 FEVRIER 2021
APPROUVE**

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée dans un premier temps par M. David COGEN. Mme Hélène BLAIZE étant en réunion avec l'ARS jusqu'à 15H30, elle arrivera en cours de séance.

Cette réunion du CSE se déroule en visioconférence sur les trois sites de la Fondation.

Elus votant pour cette réunion : 12 votants :

- 2 élus CFDT : M. Anthony QUERE et Mme Valérie RAMBAUD
- 5 élus CGT : Mme Périne NOBLANC, M. Franck MONFORT, M. Jacques LE BORGNE, Mme Sophie ALLAIN et Agnès GRONDIN
- 4 élus SUD : M. Stefano DE BLASIO, Mme Stéphanie QUINIOU, Mme Claire BOURVEN et M. Pascal LE PAGE,
- 1 élue CFC-CGC : Mme Christelle SEGALEN

L'ordre du jour sera modifié du fait de la présence de plusieurs intervenants.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 27 janvier 2021.

M. le Secrétaire du CSE soumet le procès-verbal du CSE du 17 janvier 2021 au vote :

Etant absent lors de cette réunion, M. David COGEN s'abstient pour ce vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Le CSE donne un avis favorable sur le procès-verbal du CSE du 27 janvier 2021 à la majorité des voix.

Point 13 : Information sur le fonctionnement des astreintes du pôle social

Mme CONQ étant absente, M. David COGEN demande à Mme Christelle SEGALEN de répondre aux questions si nécessaire. En 2020, dix-sept interventions ont sollicité le déplacement du cadre de garde.

M. Eric ESNAULT présente le POWER POINT.

A partir de février 2021, Nathalie CONQ responsable du pôle social rejoint les astreintes de direction générale.

Les astreintes du pôle social sont assurées par les **cinq cadres du pôle**.

Les astreintes se font du vendredi 9h00 au vendredi 09h00.

Le cadre d'astreinte est joignable sur son **téléphone portable** et bénéficie d'un **véhicule de service** pour ses déplacements éventuels.

Les **heures d'intervention** sur la garde sont **rémunérées**, avec selon le cas un **supplément** de dimanche, férié ou nuit.

A l'issue de l'astreinte, le cadre rédige un **compte rendu** des événements auxquels il a été confronté et présente les **dispositions prises**.

M. le Président ne se rappelle plus quel syndicat à poser cette question.

M. Franck MONFORT dit que la CGT a posé cette question après avoir entendu les insatisfactions des salariés. Il prend note des déplacements 2020. Il aurait aimé avoir le nombre des appels pour pouvoir calculer le ratio.

Mme Christelle SEGALEN explique que ces déplacements sont comptabilisés par les services des ressources humaines qui reçoivent des demandes de frais de déplacement pour ces interventions. Donc ce chiffre ne représente pas l'ensemble des déplacements.

M. Franck MONFORT veut savoir si Mme Christelle SEGALEN s'exprime au nom du syndicat CFE-CGC ou de la Direction.

Mme Christelle SEGALEN parle au nom de la CFE-CGC et des cadres.

M. Franck MONFORT souhaite qu'elle lui explique le fait que les cadres ne se déplacent pas suite à l'appel des salariés qui les contactaient pour avoir du renfort.

Pour Mme Christelle SEGALEN, il faut voir comment on interprète les choses sur le terme « renfort ».

Mme Valérie RAMBAUD rejoint M. Franck MONFORT sur ce sujet. Elle donne comme exemple le cas d'une jeune fille qui est hospitalisée. Le cadre d'astreinte est informé et répond « si cela se trouve dans dix minutes elle sera sortante. Je ne vais pas faire une heure de route ». Au final, l'éducateur qui travaillait de 9h à 21h a fini sa journée le lendemain matin à 7h30 soit une plage horaire de travail de 22h30. Sa collègue qui était de nuit, passera la nuit à l'hôpital.

Mme Christelle connaît ce cas. Elle demande si d'autres exemples peuvent être cités.

M. Franck MONFORT s'étonne des propos de Mme SEGALEN et demande si elle parle au nom de la Direction.

M. le Président rappelle qu'il a demandé à Mme Christelle SEGALEN d'intervenir sur ce point en l'absence de Mme CONQ. Il pensait que le système des astreintes donnait satisfaction. Il était surpris de voir cette question à l'ordre du jour. La Direction remettra ce dossier sur la table.

M. Franck MONFORT relate le cas du cadre qui se déplace pour envoyer des masques et les jette au pas de la porte. Mais aussi le veilleur qui demande de l'aide plusieurs fois et n'en reçoit pas. Il entend que la Direction veut des exemples. Il va étayer son dossier et le remonter à la Direction.

Mme Christelle SEGALEN n'a pas entendu parler de ces problèmes.

M. le Président prend note et dit que l'état de cette situation sera revu lors d'un prochain CSE.

Mme Valérie RAUBAUD peut répertorier d'autres exemples. Les éducateurs souhaitent que s'il y a un appel qui nécessite un déplacement que ce dernier soit effectif et que le cadre se déplace et accompagne le/la jeune. Le discours suivant n'est pas entendable « je ne connais pas le/la jeune donc il vaut mieux que tu y ailles ». Le déplacement est compliqué, n'y aurait-il pas une autre méthode, un autre fonctionnement à trouver afin d'éviter aux éducateurs d'internat de se retrouver dans des situations que les cadres devraient, il me semble assurer.

Mme Christelle SEGALEN considère que ce sont des attaques contre les cadres.

Pour M. Louis CASTEL, ce n'est pas une attaque mais une remontée d'informations qui n'est pas positive et qu'il faut partager pour faire évoluer les choses.

Mme Christelle SEGALEN ne comprend pas que ces situations arrivent directement en réunion de CSE sans en avoir été informée en amont.

M. Franck MONFORT trouve regrettable qu'une élue CFE-CGC réponde comme si elle faisait partie de la Direction. Ce comportement peut amener à ce que son syndicat perde sa représentativité.

Mme Christelle SEGALEN ne partage pas ce point de vue.

M. le Président met un terme à cet échange. La Direction répondra aux questions qui font référence à des situations précises et avérées au cours d'une prochaine instance.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2021

M. Eric ESNAULT reprend le document détaillé, adressé aux élus.

Pôle transversal

MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	EMPLOI/FONCTION	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 2021	PDC 2022	AUTRES FONDS
AJOUT	10/02/2021	DEPLOIEMENT DES MEDiateurs LUTTE ANTI-COVID	2 MODULES DE 2 JOURS	BREST (Dates à venir) + Modules e-learning	REFERENTS COVID	- €	- €		Formation gratuite

Cette formation est gratuite. L'idée, c'est de compléter la formation des référents COVID

Pôle Médico-social

MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION SERVICE	EMPLOI FONCTION	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 2021	PDC 2022	AUTRES FONDS
AJOUT	10/02/2021	PARTICIPATION DES ASH AUX SOINS D'HYGIENE, DE CONFORT ET DE BIEN-ETRE DE LA PERSONNE AGE	70 HEURES	BREST du 22 au 26/03, du 06 au 09/04 et le 10/05	EHPAD DE LA SOURCE ET EHPAD DE KERAUDREN	ASH	5 745,00 €	- €		CNR
AJOUT	10/02/2021	PARTICIPATION DES ASH AUX SOINS D'HYGIENE, DE CONFORT ET DE BIEN-ETRE DE LA PERSONNE AGE	70 HEURES	BREST du 19 au 23/04, du 17 au 20/05 et le 28/05	EHPAD DE LA SOURCE ET EHPAD DE KERAUDREN	ASH	7 660,00 €	- €		CNR
AJOUT	10/02/2021	PARTICIPATION DES ASH AUX SOINS D'HYGIENE, DE CONFORT ET DE BIEN-ETRE DE LA PERSONNE AGE	70 HEURES	BREST du 31/05 au 04/06, du 14 au 17/06 et le 28/06	EHPAD DE LA SOURCE ET EHPAD DE KERAUDREN	ASH	5 745,00 €	- €		CNR
AJOUT	10/02/2021	PARTICIPATION DES ASH AUX SOINS D'HYGIENE, DE CONFORT ET DE BIEN-ETRE DE LA PERSONNE AGE	70 HEURES	MORLAIX du 08/03 au 12/03, du 15/03 au 19/03	EHPAD DE SAINT VINCENT LANNOUCHEN / SAINT JACQUES	ASH	11 490,00 €	- €		CNR
AJOUT	10/02/2021	PARTICIPATION DES ASH AUX SOINS D'HYGIENE, DE CONFORT ET DE BIEN-ETRE DE LA PERSONNE AGE	70 HEURES	MORLAIX du 12/04 au 16/04, du 19/04 au 22/04	EHPAD DE SAINT VINCENT LANNOUCHEN / SAINT JACQUES	ASH	1 915,00 €	- €		CNR

Le coût de ces formations est élevé mais elles bénéficient d'aide formation pour les agents des EHPAD. Cette formation peut permettre aux salariés de pouvoir progresser pour la formation d'aide-soignant.

M. Pascal LE PAGE demande si cette formation est ouverte aux salariés du pôle sanitaire.

M. le Président répond négativement. Cette formation est ciblée pour les EHPAD.

M. Franck MONFORT indique que la CGT est contre cette formation. C'est une formation temporaire avec des crédits fléchés par l'ARS dans notre région. Les élus de la CGT sont totalement opposés à cette formation. Ils montreront leur mécontentement en manifestant le premier jour de cette formation car elle détricote le métier d'aide-soignant.

M. Eric ESNAULT n'est pas d'accord. C'est une opportunité d'évolution professionnelle.

M. Franck MONFORT ajoute qu'après cette formation, ces agents n'auront pas tous accès à la formation d'aide-soignant. Ils feront les tâches des aides-soignants sans le salaire affecté à cette profession.

Il précise que cette formation avait déjà été étudiée dans le rapport EL KHOMRI donc anticipée depuis longtemps bien avant le COVID 19 et les référentiels sortent maintenant. Il entend qu'au-delà de cette formation, la Direction souhaite inscrire ces salariés à la formation d'aide-soignant. Il s'en réjouit.

Pour M. le Président, M. MONFORT entend des propos qui ne sont pas dits. Il ajoute que la Direction saisit toutes les opportunités de qualification des salariés. Il comprend l'inquiétude sur ces glissements de tâches. Il reste pour autant surpris par une manifestation qui s'organise contre une action de formation.

M. Jacques LE BORGNE rappelle que sur le site de LANNOUCHEN, les glissements de tâches sont importants et par conséquent il perçoit bien l'intérêt de la Direction de proposer cette formation pour les régulariser.

M. le Président demande aux élus d'aller voir ce qui se passe dans les EHPAD y compris en dehors de la Fondation. Les difficultés de recrutement induisent des besoins de formation. Parmi ces salariés formés certains voudront s'engager ensuite dans des parcours d'évolution professionnelle.

Mme Périne NOBLANC a déjà vu ce phénomène au SSR Polyvalents. Des professionnels qui faisaient les mêmes tâches mais qui n'avaient pas la même formation et donc pas de salaire identique.

M. Franck MONFORT veut savoir si les dix-huit stagiaires obtiennent une place à la formation d'aide-soignant, la Direction s'engage à prendre à sa charge le coût de leur formation.

Pour M. le Président, la Direction peut étudier la question en lien avec la GPEC

M. Eric ESNAULT précise qu'il est identifié un besoin de 15 ETP dans notre accord GPEC. sur la période 2020-2024.

Mme Valérie RAMBAUD demande si ces personnes seront prioritaires pour intégrer la formation d'aide-soignant.

M. le Président ne peut pas donner de réponse ce jour.

Mme Sophie ALLAIN indique que toutes ces stagiaires ne veulent pas travailler dans un EHPAD.

Pôle sanitaire

MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION SERVICE	EMPLOI FONCTION	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 2021
AJOUT	11/02/2021	CONGRES SOFOP	7 HEURES	26/03/2021 en distanciel	SSRS ENFANTS ET ADOLESCENTS	MEDECIN CHEF DE SERVICE	291,00 €	291,00 €

Pôle Social

MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION SERVICE	EMPLOI FONCTION	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 2021	PDC 2022	AUTRES FONDS
AJOUT	11/02/2021	PASSER DE L'INJONCTION A LA MOBILISATION DES JEUNES ET DES FAMILLES	28 HEURES	Du 15/03/2021 au 23/04/2021	DEFI	EDUCATEURS SPECIALISES	7 728,00 €	5 328,00 €	- €	2 400,00 €

M. Jacques LE BORGNE souhaite connaître le nombre de salariés concerné par cette formation

M. Eric ESNAULT précise qu'il n'a pas eu le retour sur le nombre exact de participants

Mme Christelle SEGALIN indique que dix personnes impactant trois services participeront à cette formation.

M. le Secrétaire du CSE demande l'avis des élus

11 Votants

POUR : 5

CONTRE : 4

ABSTENTION : 2

Les élus donnent un avis défavorable sur les modifications du plan de développement des compétences 2021 à la majorité des élus.

M. Louis CASTEL aimerait connaître le montant des fonds de 2020 reporté en 2021.

M. Eric ESNAULT explique que le plan des compétences 2021 a été construit avec le report financier du budget de formations 2020 mais que les formations non réalisées en 2020 n'ont pas été reportées systématiquement en 2021.

Point 5 : Mise en place de l'unité COVID à Ty Yann et organisation des équipes

Mme Dominique GUENNEUGUES présente ce point.

Les besoins de place en service SSR pour les patients Covid sont partagés au quotidien par la coordination territoriale animée par le CHRU.

*Les patients sont orientés en **première intention** vers le **SSR de Guilers** (12 places),*

- puis vers le **SSR du Kap Horn** (5 places),*
- puis vers le **SSR de Ty Yann** (10 places) et*
- enfin le **SSR de Kerampir**.*

*Lors de la **réunion du jeudi 28 janvier**, une **alerte** est donnée car **clusters** au **CHPM** et au **CHRU Cavale Blanche**. Le risque de demandes d'admissions est annoncé.*

*Le **mardi 2 février**, les lits de Guilers et de Landerneau sont pleins. Il est décidé, avec l'équipe médicale, **d'organiser l'accueil de patients Covid** à Ty Yann, dès le mercredi 3.*

*Le service **SSRP polyvalent** est informé le mardi midi de l'**éventuelle entrée de patients Covid+**. Les chambres sont préparées, le matériel rassemblé.*

*Deux demandes d'admission nous sont adressées le mercredi matin, pour des entrées dans l'après-midi : l'organisation des soins se met en place avec respect des consignes **d'isolement gouttelette**.*

***L'équipe s'organise** sur une marche en avant **L'IDE hygiéniste** est sollicité pour avis.*

*Le **soin à la personne Covid+** entraîne des temps d'habillage et déshabillage conséquents : les **patients** sont installés **seuls** dans une **chambre à 2 lits** : ce qui fait **baisser le nombre de patients hospitalisés** dans l'unité.*

*La **durée d'isolement** gouttelette des patients accueillis est variable, de **7 à 10 jours**.*

Les lits se sont libérés à Guilers, les nouveaux patients leur sont adressés.

*Il est probable que les **isolements Covid** seront levés le 15/02 à Ty Yann. Nous n'avons pas **plus de visibilité**.*

*Nous prévoyons de **nouvelles entrées « classiques »**, quitte à les déprogrammer selon les besoins du territoire.*

M. Jacques LE BORGNE demande si le personnel est volontaire pour travailler dans cette unité.

Mme Dominique GUENNEUGUES répond : tous les salariés du service SSR polyvalent peuvent être amenés à soigner les patients Covid+, sauf contre-indication de la médecine du travail. Les risques au sein de l'unité Covid ne sont pas accrus du fait de la mise à disposition et la formation à l'utilisation des EPI : masques, charlottes, surblouses, lunettes ou visières. Le service maintenu ses horaires de travail habituel (pas de roulement en 12h suite au retour d'expérience de l'unité Covid en avril 2020).

Point 3 : Information sur le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie du COVID-19.

M. David COGEN rappelle les obligations de protection des salariés. Le protocole a été rédigé l'an dernier. Ce document est actualisé régulièrement.

M. Eric ESNAULT présente un power point.

Les nouvelles évolutions

Le type de masque devant être porté : masque grand public de filtration **supérieur à 90%** ou un masque chirurgical.

Une **aération renforcée et régulière** des espaces des espaces de travail et d'accueil du public le **plus souvent possible**, (au moins quelques minutes toutes les heures).

La **distanciation** entre deux personnes portée à **2 mètres** lorsque le masque ne peut être porté.

Le **déjeuner** pris seul ou en groupe de **maximum 4 personnes**.

Les règles en vigueur

Le télétravail

Le télétravail est recommandé dès que l'activité le permet.

Veille du maintien des liens au sein du collectif et prévention des risques liés à l'isolement des salariés et protection des personnes à risque de forme grave de Covid.

Les mesures d'hygiène et de distanciation physique

Rappel systématique des règles d'hygiène et de distanciation, information sur TousAntiCovid et de l'intérêt de son activation.

Nombre de personne limité dans une salle de réunion.

Dispositifs de séparation entre salarié (écran transparent)

Le port du masque grand public de catégorie 1 ou de type chirurgical

Dans les lieux collectifs clos le port du masque est obligatoire.

Dans les bureaux individuels, les salariés peuvent retirer le masque lorsqu'ils sont seuls.

En extérieur, le port du masque est nécessaire en cas de regroupement ou de distance inférieure à un mètre.

Les lieux de pause doivent être désinfectés régulièrement et afficher les gestes barrières.

Désinfection régulière des outils de travail partagé.

Pour M. le Président, le plus difficile à respecter, c'est la distance des deux mètres. Les temps de repas sont des moments à risque d'où l'installation de plexiglass au self. Il sait qu'en SSR Addictologie, tout un travail doit être réalisé sur la manière de mettre en œuvre ces mesures barrières. Les clusters apparaissent lors des pauses, moment où les salariés enlèvent leur masque. Toutes ces normes sont drastiques. Il est vrai que le Finistère est le département le moins contaminé en France mais il faut rester vigilant.

Mme Stéphanie QUINIOU explique que deux patients ont été transférés du CHU de Brest au SSRS Neurologie. Ils ont été testés mais aucun résultat n'a été communiqué au service. Lors de la prise de repas, la cadre du service a refusé que les salariés prennent des masques FFP2 sachant que l'un des patients fait des fausses routes en s'alimentant.

M. le Président indique que lors de la Commission de suivi COVID, la proposition indiquant « le port du masque FFP2 doit se porter lors de risque de crachat » a été retiré. Il faut faire avec l'appréciation des uns et des autres.

M. Pascal LE PAGE dit qu'en SSRS Neurologie, la cadre de santé demande au personnel de laisser son masque dans la chambre des patients lorsqu'il est susceptible d'y retourner dans la journée. Il ne trouve pas cette décision très judicieuse.

M. le Président se renseignera

M. Pascal LE PAGE trouve incohérent que les patients en HTP qui rentrent chez eux le soir, puissent circuler librement dans le centre de Perharidy.

M. le Président répond que cette question est en discussion au sein de la cellule de crise.

M. Jacques LE BORGNE a l'impression que le nombre de salariés en télétravail est moins important que lors de la première vague, alors que le Ministre du travail a longuement insisté sur la nécessité partout où c'est possible, de le généraliser.

Est-ce un choix de la Direction d'avoir moins recours à cette organisation du travail ?

M. le Président explique que les organisations de travail sont parfois difficiles à faire à domicile. Certaines tâches ne sont à ce jour pas réalisables en télétravail du fait des conditions d'accès aux solutions informatiques, c'est le cas de la comptabilité. On essaye de respecter un poste de travail par bureau. De plus comme il l'indiquait au début de ce point, le virus circule peu dans notre département.

M. Eric ESNAULT confirme que le télétravail est organisé dès que l'activité le permet ~~c'est faisable~~ mais sur du long terme, c'est compliqué. Lorsque le télétravail n'est pas envisageable, il est demandé à l'encadrement de renforcer les mesures de prévention, un salarié par bureau par exemple.

Point 11 : Avis sur le changement de grille horaire de la blanchisserie.

M. Gaël LE VEZO présente ce point.

Un ETP a été ajouté à la blanchisserie. Le nombre conséquent de remplacements dans ce service engendrait une perte de temps à former les remplaçants qui se succédaient. Une personne a donc été embauchée en CDI.

Mme Michelle CREACH s'étonne sur une tranche horaire de 7h28. Elle sait que ce salarié ne quittera jamais son poste au bout de 7h28.

M. Eric ESNAULT approuve et propose d'arrondir à 7h30.

M. Jacques LE BORGNE a cru comprendre que les salariés avaient 17 RR mais ils n'apparaissent pas sur la grille.

M. Gaël LE VEZO explique que sur le site de LANDIVISIAU, les salariés prennent des RR groupés par semaine entière.

M. Jacques LE BORGNE demande qui remplace le salarié absent.

Mme Valérie RAMBAUD répond que c'est le nouveau ETP qui remplace.

M. le Président pense qu'il aurait fallu positionner les RR sur la grille pour faciliter la lecture de cette grille.

M. Gaël LE VEZO explique que dans cette grille, un salarié est toujours absent soit en vacances ou bien en RR.

M. Jacques LE BORGNE comprend que c'est le même système que dans les services de soins sauf que les RR ne sont pas visibles.

M. Eric ESNAULT précise que cette grille est conforme à notre accord du temps de travail. Avis favorable pour toute l'équipe, deux agents en arrêt longue maladie ne se sont pas exprimés.

M. le Secrétaire du CSE demande l'avis des élus sur le changement de grille horaire de la blanchisserie.

12 votants.

POUR : 12

Les élus donnent un avis favorable sur le changement de grille horaire de la blanchisserie) à l'unanimité.

M. Franck MONFORT tient à signaler que c'est la seconde grille présentée par M. LE VEZO qui est validée à l'unanimité. Il ne faut pas dire que la CGT tape sur les cadres.

Point 12 : Avis sur l'organisation des cycles horaires des chauffeurs.

Mme Marc MORIN présente ce point.

HORAIRES JEAN CHARLES BARBOT

LUNDI	PHARMACIE SERVICES TECHNIQUES	10H30 - 13H00 / 13H30 - 16H45 16H45 - 20H15
MARDI	PHARMACIE SERVICES TECHNIQUES	REPOS
MERCREDI	PHARMACIE SERVICES TECHNIQUES	10H30 - 13H00 / 13H30 - 16H45 16H45 - 20H15
JEUDI	PHARMACIE SERVICES TECHNIQUES	10H30 - 13H00 / 13H30 - 16H45 16H45 - 19H45
VENDREDI	PHARMACIE	8H30 - 13H00 / 13H30 - 16H45

Depuis le CSE de janvier, une personne a tourné avec les chauffeurs pour voir les tâches qu'ils réalisaient. Ils ont rencontré les clients. Sur trois scénarios, deux sont validés, le troisième est en cours de validation. Il reste à reporter le temps consacré à la restauration et à la poste. Les plannings ont été ajustés. Ils ont veillé au repos entre deux prises de service. Les nouvelles grilles seront présentées au prochain CSE. Les livraisons vont être modifiées en fonction du temps de production de la pharmacie. Des cellules à code viennent d'arriver afin que le chauffeur puisse ranger les médicaments sur les différents sites sans la présence d'une autre personne.

M. Pascal LE PAGE demande pourquoi M.MORIN parle de la Poste.

M. Marc MORIN explique que les chauffeurs vont chercher les plis à la Poste. Ils veulent savoir si la Poste livre le courrier et à quel prix. Cette perceptive donnerait plus de disponibilités aux chauffeurs pour effectuer d'autres tâches.

M. le Président dit qu'il présente aujourd'hui les horaires d'un salarié qui est implanté sur deux services. Il exerce la fonction de magasinier à la Pharmacie. Il reste à trouver les organisations entre la production et la livraison.

Pour Mme Michelle CREACH, si l'on parle d'avis sur les horaires des chauffeurs, elle ne comprend pas car les chauffeurs de Roscoff ont des plannings simplifiés sans aucuns horaires réels inscrits sur le document.

M. Marc MORIN n'est pas d'accord, les horaires sont indiqués.

Mme Michelle CREACH ne les a pas vus.

M. Marc MORIN dit qu'il existe une feuille sur laquelle les chauffeurs peuvent inscrire leur dépassement d'horaire.

M. le Président ne reviendra pas sur le dernier CSE. Dorénavant, les facilités d'aménagements de planning entre chauffeurs seront interdites.

Mme Claire BOURVEN demande quand l'élaboration des plannings sera finalisée.

M. Marc MORIN reviendra vers les élus au prochain CSE. Actuellement deux scénarios sont actés, il en reste un à finir.

M. Franck MONFORT comprend que les chauffeurs ne seront jamais amenés à se remplacer.

M. Marc MORIN précise qu'en cas d'absence, il y aura une embauche.

M. Franck MONFORT comprend que c'est le même chauffeur qui intervient sur la grille horaire présentée ce jour en CSE.

M. Marc MORIN confirme et rappelle que c'est la grille horaire du chauffeur de la pharmacie.

15h40 : Arrivée de Mme Hélène BLAIZE

Mme Michelle CREACH souhaite savoir si la personne détachée aux remplacements des chauffeurs à passer la visite médicale spécifique au chauffeur.

M. Marc MORIN répond négativement.

M. Franck MONFORT a du mal à comprendre cette réorganisation globale à deux ans du départ à la retraite de deux chauffeurs alors que tout fonctionne bien

M. David COGEN n'a pas tous les éléments pour répondre et demande l'arrêt de ce point. Il sent des traitements de faveur. Il insiste sur le fait que désormais aucun remplacement arrangé ne sera autorisé entre salariés.

M. Jacques LE BORGNE précise que les aménagements entre salariés peuvent se faire dans la légalité.

M. Franck MONFORT trouve dommage qu'en tant que secrétaire de la CGT, il n'est pas été interpellé par la Direction à l'issue du dernier CSE si des élus de ce syndicat avaient été virulents.

Mme la Présidente répond que la Direction ne l'a pas fait mais envisage peut-être de les convoquer à la suite de ce CSE.

M. Pascal LE PAGE s'étonne. Il n'a pas notion d'irrespect.

Mme la Présidente souligne que c'est le ressenti de la Direction qui a mal perçu certains propos.

M. Pascal LE PAGE précise que, lors de la dernière réunion du CSE, les élus ont juste demandé que les horaires et amplitudes de travail des chauffeurs respectent les accords d'entreprise et le code du travail. Il n'a jamais été question d'agresser personnellement tel ou tel responsable hiérarchique et regrette que leurs propos aient été mal perçus.

Point 15 : Avis sur le changement des grilles horaires des aides-soignantes du service Hémodialyse.

Mme Thérèse LE BRAS présente ce point.

Modifications de la grille à la demande du personnel.

Rééquilibrer entre les soirs et matins dans la grille existante en fonction du temps de travail de chaque salarié : 10 soirs : 0,75% / 12 soirs : 100%

La grille est actuellement en test et elle convient

M. Pascal LE PAGE pense que le total devrait-être un multiple de trente-cinq.

Mme Thérèse LE BRAS explique que c'est annualisé. Si besoin, les filles se positionne en tampon. Dans le service HEMODIALYSE, il existe toujours des aléas.

Mme Stéphanie QUINIOU remarque que sur deux semaines de temps plein, elles n'ont pas deux jours de repos consécutifs.

Mme Thérèse LE BRAS informe que c'est le choix des salariées.

Pour Mme Christelle SEGALIN, ce n'est pas légal.

Mme Thérèse LE BRAS va voir avec les salariées pour modifier la grille.

M. David COGEN reporte ce point au prochain CSE.

Point 4 : Information sur le stock EPI

Mme Claude MAHE présente le power point.

SUIVI STOCK EPI

DESIGNATION	FOURNISSEUR	STOCK	
BLOUSES JETABLES	ABENA	54860	
BLOUSES H1 N1	PLG	5150	
BLOUSES I.P.S	I.P.S	18000	serviront de tabliers
BLOUSES A.R.S	A.R.S	1000	
GANT JETABLE VINYLE boîte de 100	PAREDES - CHENU	4490	
TABLIERS JETABLES	CHENU	3700	
LUNETTES PROTECTION	LEGALLAIS	46	
COMBINAISONS JETABLES	PAREDES	525	

Masques chirurgicaux : Stock 155 000 (conso 35 000/mois)

Masques FFP2 : Stock 41 000 (conso 5 000/mois); commande de 5 000 en cours

SACS HYDROSOLUBLES	ROBE MEDICAL	3850
CHARLOTES JETABLES paquet de 100	CHENU	58
HARICOTS JETABLE	PLG	800
SACS BASSIN	CAP VITAL SANTE	980
BRACELETS IDENTIFICATION	P.D.C	2250
SURCHAUSSURES	PAREDES	4000
HOUSSES MORTUAIRE	CAP VITAL SANTE	68
GEL HYDRO 500 ML	ANIOS	369
GEL HYDRO 1L	ANIOS	410
GEL HYDRO 5L	ZEP	19

M. David COGEN précise qu'un suivi des stocks est transmis à l'ARS toutes les semaines afin de pouvoir anticiper les besoins.

M. Jacques LE BORGNE demande si les masques sont fabriqués en Bretagne.

Mme Claude MAHE confirme qu'une partie des masques sont produits en Bretagne ;

M. David COGEN ajoute que la Fondation s'engage à se fournir en local suivant les tarifs.

Mme la Présidente précise que la Fondation est partenaire de la « Coop des masques ». Mais actuellement, la production n'est pas assez importante. La Fondation devrait s'y fournir à 50% sur l'approvisionnement de masques.

M. MONFORT souhaite revenir sur la question posée par le syndicat SUD sur les masques FFP2.

Pour M. David COGEN, il faut étudier ces questions spécifiques. Il est important que ce type de situation puisse se traiter au n° du cadre de service car il faut protéger la sécurité des salariés.

M. Jacques LE BORGNE interroge sur le prix d'un masque FFP2.

Mme Claude MAHE ne le sait pas. C'est la pharmacie qui gère les commandes.

M. Jacques LE BORGNE demande si une dotation est allouée pour les achats de masques.

Mme la Présidente répond que, de la fin du 1^{er} confinement jusqu'à fin août, la Fondation a bénéficié de dotations de masques fournis gracieusement par l'Etat. Depuis le mois de septembre 2020, la Fondation a repris la fourniture de ses masques via ses fournisseurs habituels augmentés de la Coop des Masques.

Point 6 : Information sur la vaccination.

Mme Claude MAHE présente le power point.

Vaccination des patients et des résidents :

Sites	Perharidy	Ty Yann	keraudren EHPAD brestois	La Source	SVL/St Jacques	Vaccin
Nombre de patients/résidents vaccinés 1 ^{ère} injection	25	4	73	63	225 (et 21 en résidence autonomie)	Pfizer
			141			
Nombre de patients/résidents vaccinés 2 ^{ème} injection	25 <i>(25 vaccinations prévues le 18 et 19/02)</i>	1	71	62	222 (22 (une entrée) prévue le 26/02 résidence autonomie)	Pfizer
			133			
Nombre de patients/résidents vaccinés 1 ^{ère} injection	10 (50 doses reçues en +)					Moderna
Nombre de patients/résidents vaccinés 2 ^{ème} injection						

Notes de vaccination :
 Ty Yann : 3 patients n'ont pas reçu leur 2^{ème} dose car 1 décès et 2 réhospitalisation
 Perharidy : 25 vaccinations prévues le 18 et 19/02 ; La Source : 5 résidents seront vaccinés le 17-18 19/02 ; Keraudren : 1 résident vacciné le 17-18 ou 19/02 1 résident sem 8 et 1 semaine 10 ; Lannouichen : décès
 Vaccination le 19/02 patients IRC et dialysés

Au 19/02/2021 : Totalité des patients couverts par les 2 doses : 381

Mme Claude MAHE explique que dans les EHPAD, la différence du nombre de vaccinés entre la 1^{ère} et la 2^{ème} dose correspond au décès des résidents intervenu dans l'intervalle des deux injections.

Vaccination des salariés

Sites	Perharidy	Ty Yann	keraudren EHPAD brestois	La Source	SVL/St Jacques	Vaccin
Nombre de professionnels vaccinés 1 ^{ère} injection	175	39	24	17	109	Pfizer
			41			
Nombre de professionnels vaccinés 2 ^{ème} injection	161 + 14 <i>(14 vaccinations pour les professionnels prévues 19/02)</i>	37	18	13	109	Pfizer
			31 + 10 vaccinations pour les professionnels prévues semaine 8 et 9			
Nombre de professionnels vaccinés 1 ^{ère} injection		12				Astra Zeneca
Nombre de professionnels vaccinés 2 ^{ème} injection						

Notes de vaccination :
 Ty Yann : 1 personne a eu un souci de santé 48H après la première injection. Le médecin du travail l'a orientée vers le CHU pour le rappel. L'autre salariée était en vacances durant la période de rappel et n'a pas pu venir. Est orientée vers le CHU pour le rappel.
 Ty Yann : 12 DOSES vaccinées le 16-02

Au 19/02/2021 : Totalité des salariés couverts par les 2 doses : 352

- Ty Yann : vaccination des salariés par Astra Zeneca débutée le 16/02, le 18/02 et le 19/02 par groupes de 10 (voire plus car une à 2 doses supplémentaires dans les flacons): tableaux d'affichage dans les services pour les volontaires et lien vers les cadres
- Perharidy : vaccination non débutée, en cours d'organisation, probablement semaine prochaine
- EHPAD brestois : vaccination non débutée, prévue semaine prochaine
- SVL : en cours de "recueil" des demandes

M. Franck MONFORT dit que tout le personnel qui voulait se faire vacciner n'a eu aucune réponse à sa demande.

Mme Claude MAHE indique que le recensement s'effectue. Le point va être fait prochainement.

M. Franck MONFORT veut savoir si des tranches d'âges seront prioritaires.

Mme Claude MAHE acquiesce. Des critères ont été définis tels que l'âge et les personnes à risque.

M. David COGEN explique qu'avant Noël, le personnel n'adhérait pas à la vaccination puis début janvier, ils ont reçu beaucoup de sollicitation.

Mme Claude MAHE rappelle qu'avec le vaccin Astra Zeneca, on ne doit pas vacciner tout un service en même temps.

M. Pascal LE PAGE demande quel est le nombre de doses dont dispose la Fondation.

Mme Claude MAHE répond que la Fondation a à sa disposition deux cents doses.

Mme la Présidente explique que le vaccin *Astrazeneca* a davantage d'effets indésirables pour la population la plus jeune. Au CHU de Brest, tout le personnel du service de réanimation a été vacciné en même temps ce qui a posé problème.

Point 7 : Information sur l'évolution de la démarche prévention

En absence de M. Michel TROADEC qui encadre une formation, M. Eric ESNAULT présente le power point.

L'objectif est de faire évoluer la démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Fondation.

Une démarche prévention est la préparation, la structuration, l'organisation d'un collectif de travail pour mener des projets de prévention des risques professionnels.

La démarche actuelle date de 2010 sur le site de Roscoff. Depuis, la Fondation a évolué, il y a désormais des sites interdépendants.

Il est aussi possible de constater certains blocages, par exemple des actualisations de DU ralenties. Il réside donc des marges de progression de la démarche prévention et il convient de l'adapter à la nouvelle organisation de la Fondation.

Les acteurs doivent connaître leur rôle et qu'ils aient les moyens pour mener leur action.

La démarche prévention intègre également le DURP, qui lui-même doit être associé à un plan d'actions, ce qui permet de tracer les éléments à mettre en œuvre et de suivre les résultats.

Comment ?

L'idée est d'avoir un comité de pilotage au niveau du siège afin de donner de la cohérence dans tous les projets de prévention.

De plus, au sein de chacun des sites principaux, il y aura des binômes constitués du responsable de site et de l'animateur prévention.

C'est une démarche qui est préconisée au niveau national.

Les différents sites identifiés sont les suivants :

- Roscoff
- Landivisiau / Saint Jacques
- Les EHPAD brestois
- Ty Yann

Chaque acteur aura des missions bien identifiées.

- Le Responsable de Site :
- L'Animateur Prévention :
- Le Conseiller Expert :
- Le Responsable de Service :
- Les Acteurs PRAP et SST :

Les élus :

- Le secrétaire des CSSCT participe au COPIL PRP
- Les élus des CSSCT participent à l'actualisation du DUERP
- Les élus peuvent remonter aux agents de prévention des situations
- Les maj du DUERP sont présentés aux élus à l'occasion de chaque commission santé

Point d'avancement du projet : La démarche a été présentée au CA, en équipe de direction, en réunion CSE, en commission santé, en réunion de pôle.

Le projet de NI présentant la démarche aux salariés et appel à candidature sera diffusé dans les 15 jours (il est prévu demain un échange avec les responsables de site, nous allons présenter la NI).

Objectif : retenir la candidature d'agents de prévention avant fin mars pour ensuite organiser les formations nécessaires pour les responsables de site mais également pour les agents de prévention.

Les formations envisagées : Les binômes Responsables de site & animateurs Prévention (formation cadrée par l'Assurance Maladie - branche risques pros, l'INRS et la Carsat Bretagne)

M. Pascal LE PAGE veut avoir des précisions sur les agents qui peuvent poser leur candidature.

M. Eric ESNAULT indique que tous les salariés peuvent candidater.

M. Pascal LE PAGE souhaite savoir quel sera le rôle de ces agents, le temps qui leur sera accordé et comment se fera l'articulation entre l'ensemble des **acteurs**.

M. Eric ESNAULT explique que ces agents animeront la démarche de prévention et conduiront les projets de prévention. Le temps accordé sera vu au fur et à mesure. La démarche sera cadrée sur chaque site et une complémentarité s'exercera entre les divers acteurs

M. Pascal LE PAGE demande si la personne ressource sera une personne extérieure à la Fondation.

M. Eric ESNAULT répond que M. Michel TROADEC prendra en charge cette fonction.

Pour M. Eric ESNAULT, elle présente des points communs mais prend en compte l'évolution de la Fondation, elle permettra de traiter plus efficacement les situations qui nécessitent une intervention.-

M. David COGEN dit qu'il faudra sans doute repartir sur un schéma identique à 2020 et revoir le fonctionnement.

Point 8 : Information sur les différents handicaps

M. Eric ESNAULT présente le power point.

- ❖ Désignation de 4 référents handicap prévu dans l'accord QVT : 2 représentants employeurs, 2 représentants salariés
- ❖ Le référent handicap est une personne ressource pour faciliter la mise en œuvre de la politique handicap. Plusieurs missions lui seront dévolues :
 - Construire des fiches synthétiques sur les droits des salariés reconnus travailleurs handicapés : droits, financements ;
 - Répondre à toutes les questions que peut se poser un salarié quant à l'intérêt d'être reconnu travailleur handicapé ;
 - Suivre les salariés détenteurs d'un titre de bénéficiaire de la loi au cours de leur carrière professionnelle ;
 - Accompagner les salariés dans leurs démarches pour être reconnus bénéficiaires ;
 - Faciliter l'intégration d'un nouveau salarié ayant un titre de travailleur handicapé ;
 - Anticiper au mieux les démarches à effectuer au cours des arrêts de travail ou même dès la restriction d'aptitude ;
 - Favoriser la recherche de solutions face aux situations d'inaptitude ;
 - Etre le relais des missions handicap nationales ou associatives lorsqu'elles existent ;
 - Donner un avis consultatif sur les projets d'aménagement et projets immobiliers.
- ❖ Une formation de 14h sera proposée et financée par l'OETH

M. Eric ESNAULT indique qu'une note d'information est parue en novembre 2020 pour l'appel à candidature avec un retour de réponse pour le 20 décembre 2020. Trois candidats motivés ont répondu pour deux postes à pourvoir.

M. Pascal LE PAGE souhaite savoir sur quel site travaillent ces postulants.

M. Eric ESNAULT dit que ces salariés travaillent sur BREST, ROSCOFF et LANDIVISIAU.

M. David COGEN ajoute que la Fondation a tous les outils pour mettre en place cette démarche et répondre aux différents besoins. Le CSSCT pilote ces actions.

M. Eric ESNAULT précise qu'il existe aujourd'hui des dispositifs mis en place pour aider les salariés. Les retours sur le dispositif CO- RESO sont par exemple positifs. Il précise qu'il a par ailleurs pris contact avec HUMANIS pour obtenir des actions sociales en faveur de salariés

Point 9 : Retour sur les commissions CSSCT d'octobre 2020 et février 2021. ;

M. Eric ESNAULT présente le diaporama.

Réunion du 15/10/2020 :

1. *Présentation de la démarche prévention*
2. *DURP*
3. *RPS : plan d'action issu du diagnostic ENEIS*
4. *Suivi des actions de prévention COVID*
5. *Anticipation des mesures à prendre en cas de tensions sur les RH*
6. *Note de service restauration*
7. *Mise en place d'une bâche au niveau du local à poubelle du service lingerie*
8. *Procédure de nettoyage des fauteuils arrivant au service technique*
9. *Avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT*
10. *Archives médicales (fonctionnement, stockage)*
11. *Organisation du circuit des déchets du site de Roscoff*
12. *Mesures prises suite à la mobilisation des ASH du 24/09/2020*
13. *Organisation du travail en Soins de Suite et de Réadaptation service Rhumato-Traumato-Orthopédie (dépendance des patients, rails au plafond)*
14. *Accord QVT : mise en place d'un référent handicap*
15. *Accord QVT : mise en place du dispositif Co-Réseau*
16. *Mesures de sécurité mise en œuvre afin d'éviter les intrusions et afin d'assurer la sécurité du personnel sur l'ensemble des sites de la Fondation*
17. *Etude de l'aménagement des salles de repos des sites de la Fondation*
18. *Rédaction du protocole sur l'utilisation du lève-malade dans les EHPAD*
19. *Information sur l'ouverture des lits COVID sur le site de Saint-Vincent Lannouchen, ancien service ODET*
20. *Point sur l'absentéisme important sur Saint Vincent Lannouchen*
21. *Point sur les problèmes d'infiltration dans les différents bâtiments des sites de la Fondation (Keraudren, Saint Vincent Lannouchen 3^{ème} étage, service temporaire et Ouessant, salle à manger de Ty Coat, Ty Yann Bâtiment D)*

Réunion du 09/02/2021 :

1. *Présentation des statistiques des accidents du travail des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2020*
2. *Avancement des travaux relatifs aux préconisations CSSCT*
3. *Présentation des plans des travaux prévus au gymnase, à l'hôpital de jour et dans les bâtiments 6 et 10 du site de Perharidy*
4. *Présentation des plans des travaux des bâtiments « Enfances Familles » sur le site de Ty Yann*
5. *Présentation des modifications des conditions et horaires de travail envisagés pour les chauffeurs*
6. *Présentation de la procédure d'intervention en espace confiné au sein de la Fondation*
7. *Point sur les archives*
8. *Travaux en séparation hommes et femmes dans un vestiaire de Saint Luc*
9. *Point sur le mobilier de la cuisine service Belle-Ile*
10. *Point sur les salles de repos sur l'ensemble de la Fondation*

11. Point sur les retours de services sur St Jacques / La Source et Keraudren
12. Diagnostic RPS du pôle sanitaire
13. Groupe RPS
14. Point sur le DUERP des différents sites de la Fondation
15. Bilan sur le groupe « harcèlement »
16. Point sur la vaccination antigrippale et la vaccination anti COVID

M. Pascal LE PAGE explique que lors de la dernière commission CSSCT, il a été décidé d'introduire les **travaux demandés par la CSSCT** dans le document unique.

M. Eric ESNAULT trouve cette idée très judicieuse.

Point 14 : Information sur l'application des cycles horaires AS et ASH de Saint Vincent Lannouchen.

M. David GUEGUEN présente un diaporama

Réorganisation au niveau des unités en lien avec le circuit du médicament.

Un état des lieux a été réalisé au niveau des fiches de tâches ASH/AS/AES/IDE.

L'encadrement doit maintenant faire une proposition d'organisation lors de la prochaine réunion avec le groupe de travail.

Le contexte actuel n'a pas permis à l'encadrement d'avancer sur ce sujet depuis novembre 2020.

Dès que cela sera possible l'encadrement fera une proposition d'organisation. Une fois validée au niveau du groupe de travail, les grilles horaires seront revues pour répondre à cette nouvelle organisation.

Une réunion encadrement aura lieu le 10 mars prochain pour définir une proposition d'organisation. Elle sera ensuite présentée au groupe de travail. Après validation, les grilles horaires seront revues pour répondre aux différents besoins.

Depuis fin août 2020, les ASH ne participent plus au « circuit du médicament ». Nous souhaitons que les IDE distribuent et valident sur OSIRIS l'administration des médicaments.

Pour M. Jacques LE BORGNE, l'organisation actuelle, avec des modifications au mois, n'est pas satisfaisante et fait remarquer que c'est du provisoire qui dure.

M. David GUEGUEN sait mais la priorité, c'est la continuité des soins. Il aurait aimé aller plus vite.

M. Jacques LE BORGNE demande quelle est l'échéance pour la mise en place de ces nouvelles grilles.

M. David GUEGUEN répond que dès que l'organisation par métiers sera posée, les grilles seront retravaillées. Si un accord est trouvé, il espère que ce soit mis en place pour l'été.

Point 10 : Projet social d'intégration de la restauration de la restauration de Ty Yann.

M. Eric ESNAULT présente ce point.

La Fondation ILDYS va reprendre l'activité de restauration des sites brestois qui est jusqu'à présent confiée à un prestataire, la société SODEXO.

Juridiquement, la reprise en direct d'une activité est susceptible d'entraîner le transfert automatique des contrats de travail des salariés affectés à l'activité reprise, à condition que celle-ci constitue une entité économique autonome.

L'activité de restauration est dotée d'une organisation spécifique et constitue une activité distincte de l'activité de la Fondation. En conséquence, l'existence d'une entité économique autonome est caractérisée.

*Il y a **transfert automatique des contrats de travail**.*

*8 salariés de la société SODEXO sont spécialement affectés à l'activité de restauration
Il s'agit d'un transfert légal de plein droit qui s'impose tant à la Fondation qu'aux salariés de SODEXO.*

Emploi	ETP	Qualification	Type de contrat
Chef de partie	1	Employé qualifié	CDI
Chef gérant	2	A36	CDI
Chef de cuisine	0,8	Agent de maîtrise	CDI
Second de cuisine	2	Employé qualifié	CDI
Diététicien(e)	0,9	A36	CDI
Employé(e) de service	1	Employé qualifié	CDI
Cuisinier(e)	2,8	Employé qualifié	CDI
TOTAL	10,5		

+ 2 ETP en CDD sur des postes d'Employé(e) de service / plongeur et Cuisinier(e)

Le transfert comporte plusieurs conséquences :

Les conventions et accords collectifs de travail applicables aux salariés de SODEXO sont automatiquement mis en cause.

*Toutefois, le Code du travail prévoit un délai de survie d'une durée de **15 mois**. Ainsi, les accords collectifs doivent continuer à s'appliquer pendant 15 mois, notamment la convention collective de la restauration collective.*

=> Les salariés de SODEXO vont donc bénéficier à la fois des dispositions de la convention collective de la restauration collective et de celles de la FEHAP.

Les salariés ne pourront pas prétendre au cumul des avantages ayant le même objet et la même cause prévus au sein des deux conventions collectives. Un choix devra donc être fait entre l'application des dispositions de la convention collective de la restauration collective et celle de la FEHAP.

Au terme du délai de survie de 15 mois, seules seront applicables les dispositions de la convention collective de la FEHAP.

- **Les usages et engagements unilatéraux** en vigueur dans l'entreprise vont être transférés au sein de la Fondation et vont donc continuer à s'appliquer tant qu'ils ne sont pas dénoncés.

Communication :

- ❖ Un courrier sera adressé aux salariés de la Sodexo concernés
- ❖ Un entretien individuel sera proposé aux salariés de la Sodexo concerné
- ❖ Des points d'avancement seront régulièrement mis à l'OJ du CSE

Pour M. Jacques LE BORGNE, au point de vue juridique tout est clair. Mais il invite la Direction à rencontrer très rapidement les salariés, un transfert d'activité étant toujours source de stress, voire d'angoisse pour les salariés concernés.

M. Eric ESNAULT dit que ces entretiens sont prévus mais au préalable, la Direction souhaitait informer les élus

M. David COGEN informe que la Direction rencontre demain la Société SODEXO.

M. Franck MONFORT annonce que la CGT ne peut que se féliciter de la réintégration du service de restauration au sein de la Fondation.

Point Additif 1 : Financement des mesures SEGUR

M. David COGEN souhaitait revenir vers les élus sur ce point. Il présente le POWER POINT.

Pour l'année 2020 :

- ❖ *Redistribuer à certains services exclus des mesures Ségur les financements reçus et versés du pôle sanitaire sur la base d'un **critère objectif et pertinent**.*
- ❖ *La **contribution** des salariés exclus aux activités financées par les mesures Ségur*
- ❖ *Les services concernés : le **Siège** à hauteur de 70%, la **Recherche, l'Enseignement, la Tabaco***

Pour l'année 2021 :

- ❖ ***Opération similaire** de redistribution début 2022 si nous constatons des écarts entre le financement et le versement des mesures auprès des salariés*
- ❖ *EHPAD : le financement couvre 76% des besoins, nous envisageons donc de suspendre les versements dès **mars 2021***

M. Pascal LE PAGE comprend concrètement que les salariés du siège auront 70% des sommes perçues par les autres salariés jusqu'au 31 décembre 2020 et uniquement pour l'année 2020.

M. Stefano demande où en est-on pour le service COMETE.

Mme Hélène BLAIZE attend une décision et comprend la déception des salariés de ce service.

M. Jacques LE BORGNE est satisfait que le surplus revienne à une partie des salariés oubliés.

M. Pascal LE PAGE apprécie cette redistribution.

M. David COGEN rappelle que l'on doit respecter le choix d'affectation.

Mme Hélène BLAIZE précise que l'on utilise l'enveloppe du sanitaire pour les salariés du sanitaire.

M. Franck MONFORT rappelle qu'il apprécie la méthode qui a été appliquée. Le combat continue car demain il y a une mobilisation départementale même si certaines organisations syndicales vont signer les négociations fiscales.

Mme Hélène BLAIZE dit que vu la tournure que prend le financement SEGUR pour 2021 au niveau régional, la FEHAP veut lancer des actions. Elle tiendra les élus au courant de cette évolution.

M. David COGEN indique que sur l'année 2021, la Direction ne sait pas ce qui va se passer. Le versement du SEGUR sera suspendu en mars sur les EHPAD car les crédits n'ont été délégués qu'à 76 %.

Mme Hélène BLAIZE ajoute que les versements avaient été anticipés car la Fondation avait confiance dans les engagements des financeurs. Ne recevoir qu'une partie des crédits est vécu comme une trahison.

M. Franck MONFORT demande si cette information est officielle.

Mme Hélène BLAIZE acquiesce.

M. Franck MONFORT est sidéré. Certaines organisations syndicales qui viennent de signer des accords doivent être dégoutées.

M. Jacques LE BORGNE demande ce qu'en pensent les financeurs.

Mme Hélène BLAIZE répond qu'en ce moment, l'ARS est en réflexion.

M. Jacques LE BORGNE demande si cette information concerne toutes les EHPAD de France.

Mme Hélène BLAIZE répond qu'une enquête nationale a été lancée. Il semble que tous les EHPAD de la FEHAP soient concernés. Certains EHPAD ont reçu des dotations amputées de 30 %.

M. Stefano DE BLASIO veut savoir si le financement du SEGUR est financé uniquement par l'Etat.

Mme Hélène BLAIZE confirme. L'Etat se substitue au Conseil Départemental.

Mme Claire BOURVEN rejoint M. Jacques LE BORGNE. Le syndicat SUD soutiendra tous les salariés qu'ils soient du Pôle Sanitaire, Social ou Médico-Social.

M. Jacques LE BORGNE demande si la Direction va informer les salariés ou bien elle laisse les organisations syndicales le faire.

Mme Hélène BLAIZE attendra que cette décision soit validée par le CA du mois de mars avant de communiquer auprès des équipes.

M. Franck MONFORT annonce avoir informé les syndiqués des EHPAD

Les débats étant clos, la séance est levée à 17h15

Prochaine réunion du CSE : mercredi 24 mars en visioconférence.

La Présidente

Mme Hélène BLAIZE



Le Secrétaire du CSE

M. Stefano DE BLASIO

